



Affectation en classe de 6^e

Calendrier et éléments à retenir

Calendrier

- Campagne de dépôt des demandes de dérogation dans le cadre de l'assouplissement de la carte scolaire :
du 16 mars au 3 avril 2026
- Parution des résultats des affectations en 6^e sur le site internet académique à compter du **15 juin 2026 à 17h**
- Campagne d'inscription dans les établissements :
du 16 au 22 juin 2026



Vérification d'adresse de résidence

Pour garantir une place à tous les élèves dans les collèges publics

- L'académie de Paris assure des contrôles de l'adresse de résidence en amont de la procédure d'affectation, à l'inscription dans l'établissement scolaire
- Pour plus de sérénité, je fournis les pièces justificatives demandées
- Si je déménage, je le signale rapidement à la direction de l'école fréquentée par mon enfant

Plus d'informations sur le site académique www.ac-paris.fr, rubrique « Parents/élèves »

Tout au long de ma démarche, mon interlocutrice privilégiée est la direction de mon école d'origine

Assouplissement de la carte scolaire

Objectifs

- Prendre en compte les besoins particuliers de l'enfant (situation de handicap, cas médicaux, élèves à haut potentiel, situation de harcèlement, etc.)
- Favoriser l'égalité des chances, améliorer la mixité et la diversité sociale des établissements scolaires (boursiers)
- Apporter une liberté de choix à la famille dans son organisation de vie (rapprochement de fratrie, proximité collège demandé/domicile, etc.)
- Répondre aux projets pédagogiques de l'élève et sa famille (classe à horaires aménagés musique / danse / sport / théâtre, sections internationales, etc.)

Les affectations ont lieu dans la limite des places disponibles dans les collèges.

Les affectations de proximité

Une place est garantie à tous les élèves de 6^e.

Par exception, si le nombre d'élèves dépasse les capacités d'accueil du collège de secteur, des affectations peuvent être effectuées dans un autre collège de proximité. Celles-ci sont prononcées après étude d'une éventuelle demande de dérogation par les familles dans le cadre de la procédure d'affectation. Ces affectations dans un collège de proximité concernent plusieurs élèves de la même école et relevant du même collège de secteur. Elles tiennent compte de la proximité géographique du domicile de l'élève et du collège d'affectation.